

Entre-Deux, le 05 janvier 2022



Entre-Deux
Deux bras, un cœur

2, rue Fortuné Hoarau
97414 Entre-Deux
Tel. : 02 62 39 50 50
Fax : 02 62 39 57 70

Email : mairie@entredeux.re

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Affaire suivie par : DGS/Pierrick PIGNOLET

6 janvier 2021
2022-008

Le Maire

à

**Monsieur Le Président de la
Chambre Régional des Comptes
44 rue Alexis de Villeneuve
97488 Saint-Denis Cedex**

Monsieur Nicolas PEHAU

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Entre-Deux

Monsieur le Président,

La Commune de l'Entre-Deux a fait l'objet du contrôle habituel de la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion pour la période 2016-2020. Ce contrôle a conduit à la production d'un rapport d'observations relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Entre-Deux.

Un certain nombre de préconisations utiles à la poursuite de l'amélioration de la gestion municipale sont communiquées dans ce rapport par la Chambre à la Commune qui en prend acte.

La Commune prend également acte des observations positives issues de ce contrôle, malgré la non prise en compte, dans le contexte sanitaire actuel d'un certain nombre de points d'avancements et de réalisations effectuées au cours de l'année écoulée, transmise à la Chambre.

En tout premier lieu, la Commune souhaite remercier la CRC pour l'impartialité et l'objectivité du rapport d'observations élaboré. A ce titre, la Commune apprécie la reconnaissance d'une « gestion financière saine » sur la période concernée qu'accompagne « une recherche de proximité optimale entre la Commune et ses administrés » qui passe par « une forte implication des élus » et des « moyens d'information et de communication variés ».



La Commune salue également l'appréciation de la Chambre en ce qui concerne les projets de développement durable sur mesure, bien que sous contrainte, pour la préservation du caractère rural et l'affirmation de l'enjeu de développement durable.

Par ailleurs, la Commune confirme les observations de la Chambre relatif aux « efforts déployés pour améliorer la gestion des ressources humaines depuis 2018, notamment pour faire appliquer le cadre légal en matière de temps de travail ». Cet effort s'est amplifié puisque, conformément aux recommandations de la juridiction, la Commune s'est dotée d'un nouvel organigramme davantage orienté sur le management en mode projet, que les délibérations autorisant le recours aux contrats aidés sur des postes non permanents ont été adoptées, et que les modalités de recrutement, conformément aux lignes directrices de gestion des ressources humaines adoptées ont été régularisés et rationalisés.

En Second lieu, la Commune a d'ores-et-déjà pris en considération les observations et préconisations formulées par la juridiction concernant plusieurs axes clefs de l'amélioration de sa gestion. Ainsi, un Plan pluriannuel d'investissement a été élaboré, plan réactualisé au gré des appels à projets et notamment des plans France Relance et REACT UE dans le contexte très particulier de la crise économique et sociale qui accompagne la crise sanitaire toujours en cours.

L'accompagnement décisif de l'Etat au travers des 2 grands dispositifs que sont le Plan Alimentaire Territorial dans lequel la Ville s'est fortement investie ainsi que « Petites Villes de Demain », approuvé en « Entre-Deux, petite ville créole de Demain », offre un cadre durable de garantie en matière d'ingénierie et d'accès aux financements nationaux sur des enjeux majeurs de développement du Village et de bien-être de notre population. La Juridiction dans son rapport met en exergue cette opportunité que la Commune s'est attachée à saisir pleinement.

En temps de crise, la collectivité fait le choix de contribuer pleinement à la relance par la commande publique et une politique aussi volontariste qu'ambitieuse d'investissement pour soutenir l'activité et l'emploi.

Cette stratégie responsable s'accompagne nécessairement de moyens humains et d'ingénieries, qu'ils soient externes ou internes, une stratégie qui conduit à observer la meilleure maîtrise possible des dépenses de personnels, sans permettre pour autant d'en rechercher, pour le moment et raisonnablement, la diminution.

Toutefois, la Commune reconnaît pleinement la nécessité de renforcer ses capacités financières sans préjudice pour le contribuable entredeuxien qui bénéficie depuis maintenant 20 ans de l'absence d'augmentation de la fiscalité locale. Ce renforcement de capacité par l'optimisation des recettes et dépenses de fonctionnement se traduit par la réorganisation de la direction des finances et la mise en place d'un contrôle de gestion désormais effectif.

C'est dans ce cadre que la recommandation légitime et ancienne de la juridiction en matière d'inventaire des immobilisations, d'incorporations comptables des amortissements des biens, est mise en service. Cet axe constitue un des objectifs



principaux de la nouvelle feuille de route de la direction des finances sous l'autorité du directeur général des services et parallèlement au Conseil de surveillance des finances. Une gestion financière rationalisée malgré un report de la mise en place du compte financier unique devrait permettre de constituer des provisions pour risque tel que recommandé par la Chambre.

Enfin, La Commune prend acte du rappel formulé par la juridiction dans ses observations relatives aux charges de personnel comme elle prend acte de la divergence d'appréciation au fond concernant la politique de l'emploi. Le rapport mentionne objectivement que le maire assume le choix face au manque d'emplois privés de faire porter par la Commune une réponse dans ce domaine.

La Commune souhaite apporter les précisions suivantes :

- Les orientations en matière d'investissement et les projets portés par la commune, notamment dans le cadre du PTCE – Pôle Territorial de Coopération Economique ont vocation à créer de la richesse locale, de l'activité durable et la valeur utile à la création d'emplois tout aussi durables sur le territoire communal. C'est à l'achèvement de ces projets que le rôle « social » de la commune en matière d'emploi, dans le contexte spécifique insulaire de notre île frappée par un chômage de masse structurel, pourrait s'atténuer au profit d'emplois économiques pérennes issus de la création de valeur à partir des ressources du territoire. Les projets sélectionnés par la commune, notamment dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, prennent en compte cet objectif de manière fondamentale.

- Les recrutements contractuels qui permettent l'ancrage entredeuxien des ressources humaines municipales favorisent la montée en compétence des agents communaux issus du territoire communal. Pour preuve, 2 agents contractuels en poste d'encadrement ont tout récemment été lauréats du concours d'attaché territorial et pourront rejoindre tout prochainement les effectifs « titulaires ».

La Commune joue ainsi pleinement son rôle d'intégrateur à la fonction publique, un rôle qui ne pourra que s'accroître au bénéfice des agents et de la part municipale des personnels titulaires grâce à la mise en œuvre du plan de formation et l'accompagnement des agents aux épreuves des concours administratifs.

Enfin, La Mairie de l'Entre-Deux en cette période de crise sanitaire, économique et sociale souhaite continuer à apporter les réponses les plus adaptées à la conjoncture immédiate tout en assurant, à la lumière des recommandations de la juridiction, les conditions de son développement futur dans la continuité d'une gestion saine et vertueuse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma plus haute considération.



Le Maire

Castell VALY

Le Maire

